

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 29 mars 2018**

**DCM N° 18-03-29-5**

**Objet : Saison sportive 2017/2018 : Accompagnement des clubs par la Ville.**

**Rapporteur: M. TRON**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux clubs sportifs dans le cadre de l'évènementiel sportif d'une part et dans le cadre de la régularisation de subventions d'investissement d'autre part.

**1) Financement de l'évènementiel sportif**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 050 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La Fête du Triathlon le 27 mai 2018 organisée par Metz Triathlon sur le site du Plan d'eau : il sera proposé une épreuve format sprint et olympique ainsi que des épreuves jeunes. Plus de 600 de participants sont attendus sur cette compétition qui va permettre de valoriser ce sport olympique auprès du public (5 000 €).
- La 23<sup>ème</sup> édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 23 septembre 2018 : plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ du Palais des Sports, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 1 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 55 km (750 €).
- La 3<sup>ème</sup> édition du Stage National de Iaido organisé par Metz Lorraine Japon, dont l'objectif est de proposer à plus de 60 stagiaires venus de toute la France et des pays frontaliers, le passage de grades sous la direction technique de 10 encadrants de haut niveau (300 €).

- La 14<sup>ème</sup> édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) réservé aux meilleurs compétiteurs âgés de 12 ans et organisé du 26 au 29 avril 2018 sur les courts de tennis de l'Association Sportive des Cheminots de Metz. Ce tournoi réunira 32 joueurs de haut niveau et représente l'une des meilleures compétitions françaises de la catégorie des 12 ans (500 €).
- La 1<sup>ère</sup> édition du Festival U13 sera organisée conjointement par l'ES Metz et l'APM le 6 mai 2018. Ce tournoi réunira les meilleures équipes de la catégorie des 13 ans de la Région Grand Est (500 €).
- Le Football Club de Metz-Devant-les-Ponts organisera le 2 juin 2018 au Stade Baron Dufour, le rassemblement des catégories U11 et U13 qui prévoit d'accueillir plus de 500 enfants issus des clubs de la grande région (500 €), ainsi que le tournoi Victor GENSON, en mémoire d'un éducateur emblématique du club, qui rassemblera le 10 juin 2018 des équipes de la catégorie débutants venues de toute la région ainsi que des pays frontaliers comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique, soit environ 700 jeunes (500 €).
- L'organisation du 4<sup>ème</sup> Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz du 25 au 30 juillet 2018 au Complexe Sportif Saint Symphorien. L'objectif sera de réunir des joueurs d'échecs internationaux avec l'organisation d'un tournoi A féminin, sur invitation uniquement, à norme de Grand-Maître Féminin (GMF). Les 10 joueuses de ce tournoi sont issues d'un mélange de joueuses professionnelles de grande expérience avec de jeunes joueuses locales prometteuses (2 000 €).

## 2) Régularisation de subventions

Dans le cadre de la procédure appliquée pour le vote des subventions d'investissement relatives à l'achat de matériel sportif, la nature de l'objet subventionné doit obligatoirement être amortissable ; or, en 2017, un certain nombre de subventions ont été accordées pour des dépenses relevant plutôt de la section fonctionnement. Afin de pouvoir régulariser la situation et permettre le paiement des subventions validées par le Conseil Municipal lors de séances antérieures, il est proposé de confirmer l'octroi en section de fonctionnement des subventions suivantes votées en 2017 (les crédits ayant été reportés, ils sont disponibles sur le budget 2018) :

Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017)	5 700 €
Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM de juillet 2017)	6 000 €
La Renaissance Sportive de Magny (Participation à l'achat de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017)	3 700 €
Union Sportive et de Loisir des Sourds de Metz (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017)	1 170 €
Rugby Club de Metz Moselle (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017)	2 100 €

Entente Sportive Messine (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin – voté au CM de juillet 2017)	500 €
Karaté Club de Metz (Participation à l'achat de matériel sportif – voté au CM de juillet 2017)	325 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** les délibérations des 27 avril et 6 juillet 2017 portant "Saison sportive 2016/2017 : Accompagnement des clubs par la Ville",

**VU** les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2017/2018,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**1) D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 10 050 € :

Metz Triathlon (Fête du Triathlon - 27 mai 2018)	5 000 €
ASPTT Metz Métropole (23 <sup>ème</sup> édition de « La Randonnée des Lavoisirs » - 23 septembre 2018)	750 €
Metz Lorraine Japon (3 <sup>ème</sup> édition du Stage National de Iaido – 8 février 2018)	300 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (14 <sup>ème</sup> édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) – 26 au 29 avril 2018)	500 €
Entente Sportive Messine (1 <sup>er</sup> Festival U13 organisée conjointement par l'ES Metz et l'APM - 6 mai 2018)	500 €
Football Club de Metz-Devant-les-Ponts (Rassemblement des catégories U11 et U13 – 2 juin 2018 – 500 €) (Tournoi Victor GENSON – 10 juin 2018 – 500 €)	1 000 €
Ecole Française d'Echecs de Metz (4 <sup>ème</sup> Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz - 27 au 31 juillet 2018)	2 000 €

**2) DE CONFIRMER** l'attribution des subventions suivantes votées en 2017 pour un montant de 19 495 € :

Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017)	5 700 €
Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM de juillet 2017)	6 000 €
La Renaissance Sportive de Magny (Participation à l'achat de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017)	3 700 €
Union Sportive et de Loisir des Sourds de Metz (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017)	1 170 €
Rugby Club de Metz Moselle (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017)	2 100 €
Entente Sportive Messine (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin – voté au CM de juillet 2017)	500 €
Karaté Club de Metz (Participation à l'achat de matériel sportif – voté au CM de juillet 2017)	325 €

- 3) **DE DIRE** que les subventions du point 2 seront versées en section de fonctionnement et non plus d'investissement.
- 4) **DE MODIFIER** en conséquence les délibérations susvisées des 27 avril et 6 juillet 2017 quant à l'erreur d'imputation comptable ainsi commise.
- 5) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
---

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
--

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**